

AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE (CAPSO et communes participantes) :

4 000 € d'aide de la CAPSO

2 000 € d'aide de la commune

AIDE A L'ACCESSION + (en complément de l'aide communautaire) :

6 000 € d'aide de la Région des Hauts-de-France

LES CRITERES D'ELIGIBILITE AIDE A L'ACCESSION CAPSO

Participation de
la commune



Être âgé de
moins de
31 ans



Le logement doit
être construit
avant 1948



Projet de 4 000 €
de travaux HT



Jamais
propriétaire



Communes participantes : renseignement auprès du GUIH ou en mairie

L'aide à l'accession à la propriété est uniquement mobilisable pour l'acquisition d'un logement situé sur une commune participant à hauteur de 2 000 € minimum au dispositif

EN COMPLEMENT, L'AIDE ACCESSION + PEUT ÊTRE MOBILISEE

LES CRITERES D'ELIGIBILITE ACCESSION +

Les aides de

l'Anah

Demande de subvention
ANAH



35% d'économie d'énergie
potentielle après travaux



Etiquette C minimale
potentielle après travaux
(D en secteur protégé
d'Aire-sur-la-Lys et de
Saint-Omer)

Critères de ressources ANAH (2019)

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 790	18 960
2	21 630	27 729
3	26 013	33 346
4	30 389	38 958
5	34 784	44 592
Par personne supplémentaire	4 385	5 617

LES DOSSIERS ELIGIBLES SONT CEUX DEPOSES AVANT LA DATE DE SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE DEFINITIF

Engagements de(s) demandeur(s)

- Réaliser des travaux par des professionnels dans les 12 mois suivants l'acquisition du bien ;
- Rencontrer le Conseiller Info Energie dans les 3 semaines suivant le dépôt du dossier ;
- Occuper le bien en tant que résidence principale dans son intégralité durant 6 ans minimum (pas de revente, de changement d'occupation, ... sauf occupation partielle à usage professionnel par l'un des acquéreurs).

Liste des pièces justificatives pour le dépôt du dossier :

- Formulaire de demande de subvention ;
- Attestation sur l'honneur de ne jamais avoir été propriétaire ;
- Copie de(s) pièce(s) d'identité;
- Avis d'imposition n-1 sur le revenu de chaque membres du ménage ;
- Relevé d'identité bancaire au(x) nom de(s) acquéreur(s) (un seul RIB accepté).

Renseignements et dépôt du dossier



Renseignement sur la participation de la commune ;
Dépôt du dossier et de l'intégralité des pièces justificatives ;
Prise de rdv avec le Conseiller Info Energie.

Rendez vous avec le Conseiller Info Energie



Information sur les travaux à réaliser ;
Conseils sur les aides à mobiliser ;
Evaluation du potentiel d'éligibilité à Accession + ;
Attestation de rencontre versée au dossier.

Signature de la convention



Signature de la convention accession CAPSO ou Accession + en cas d'éligibilité :
Demandeurs ;
Président de la CAPSO ;
Maire.

Acquisition : signature de l'acte de vente définitif



Présentation de l'attestation notariée d'achat et des devis datés et signés :
Versement des 4 000 € d'aide de la CAPSO
Demande de subvention ANAH en cas d'Accession +

Réalisation des travaux



Remise des factures datées, signées et acquittées :
Versement de l'aide de la commune d'un montant minimal de 2 000 €.
Versement de l'aide régionale de 6 000 € en cas d'Accession +

Informations et retrait des dossiers:

Guichet Unique d'Information sur l'habitat

1 allée du Parc, SAINT-OMER

03 74 18 22 20

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30